

L'Anse-Saint-Jean, le 3 juin 2019.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, secrétaire-trésorière adjointe

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 3 juin 2019 à 19 h 00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents :
Monsieur Anicet Gagné
Madame Chloé Bonnette
Monsieur Yvan Côté
Monsieur Victor Boudreault
Monsieur Richard Perron
Monsieur Éric Thibeault

Sont absents :

230-2019
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron.

231-2019
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

232-2019
DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 MAI 2019

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 2019 72 heures avant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 2019.

233-2019
DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2019

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance

extraordinaire du 13 mai 2019 72 heures avant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2019.

234-2019

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE MAI 2019

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de mai 2019 au montant de 65 124.72\$ et des paiements directs au montant de 1 108,20\$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

235-2019

ÉTATS FINANCIERS 2016 - SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les états financiers 2016 de l'Office municipal d'habitation de L'Anse-Saint-Jean tels qu'approuvés par la Société d'habitation du Québec.

236-2019

BUDGET RÉVISÉ 2019 - SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le budget révisé 2019 de l'Office municipal d'habitation de L'Anse-Saint-Jean tel que déposé par la Société d'habitation du Québec et dans lequel la participation financière de la municipalité de 10 % s'élève à 5 210.00 \$.

DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 AVRIL 2019

La secrétaire-trésorière adjointe, madame Annick Boudreault, dépose le rapport de la situation financière au 30 avril 2019. Elle confirme que le budget est actuellement respecté et que l'équilibre budgétaire est visé.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER DU RÈGLEMENT 19-362 CONCERNANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 500 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LA PETITE ÉCOLE, AJOUT D'UN MONTE PERSONNE ET DÉPLOIEMENT D'UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE ET UNE DÉPENSE DU MÊME MONTANT REMBOURSABLE SUR 20 ANS

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 557 de la Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des

personnes habiles à voter concernant le règlement 19-362 décrétant un emprunt de 500 000 \$ pour des travaux de réfection du centre communautaire La Petite École, ajout d'un monte personne et déploiement d'une salle multifonctionnelle et une dépense du même montant remboursable sur 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE la tenue du registre a eu lieu le 15 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt 19-362 est de 1225;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 133;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de signatures apposées est zéro (0);

CONSIDÉRANT QUE le règlement 19-362 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 19-362-.

237-2019

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE ANSE-ST-JEAN INC. - DEMANDE D'UN ORDINATEUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède des ordinateurs usagés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité attribue ses ordinateurs aux organismes qui en font la demande ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Chasse et Pêche Anse-St-Jean inc. fait la demande d'un de ses ordinateurs ;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'attribuer un ordinateur à l'Association Chasse et Pêche Anse-St-Jean inc.

238-2019

CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 8154 CAP TRINITÉ - SOUPER MÉCHOUI 15 JUIN 2019

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat de 4 billets au coût de 25.00 \$ chacun pour le méchoui qui aura lieu le 15 juin 2019 au centre communautaire La Petite École.

239-2019

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une copie du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur externe déposés au cours de la présente séance, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, soient envoyés à chaque adresse civique du territoire de la municipalité par la voie de l'Écho municipal.

240-2019

DEMANDE D'UN NOUVEAU BRANCHEMENT D'AQUEDUC ET DÉGOÛT - 140, ROUTE 170 - MONSIEUR STÉPHANE LAVOIE

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le nouveau raccordement d'aqueduc et d'égout au 140, Route 170. Ce raccordement sera à la charge du propriétaire.

241-2019

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC - RUE DE L'HERMINE - MONSIEUR STEVE MAWN

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le raccordement au réseau d'aqueduc sur la rue de l'Hermine. Ce branchement sera fait au frais du propriétaire.

242-2019

MONSIEUR LOUIS TREMBLAY - LOT 54-8, RANG 1, CANTON SAINT-JEAN - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE la construction est conforme au PIIA du développement Val-Anse;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme est en faveur de cette demande;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de construction de monsieur Louis Tremblay sur le lot 54-1, Rang 1, Canton Saint-Jean.

243-2019

MONSIEUR JACQUELIN LAVOIE, LOT 55-12, RANG 1, CANTON ST-JEAN - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE la construction est conforme au PIIA du développement du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QU'IL a déjà une première construction sur le lot 55-12, rang 1, canton Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième sera identique à la première construction;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme est en faveur de cette demande;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de construction de monsieur Jacquelin Lavoie sur le lot 55-12, Rang 1, Canton Saint-Jean.

244-2019

MONSIEUR PIERRE CÔTÉ, LOTS 2-P2-1, 2-2-2, RÉSERVE, CANTON ST-JEAN- DEMANDE DE PERMIS CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement est conforme au PIIA du secteur patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme est en faveur de cette demande;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de construction de monsieur Pierre Côté sur le lot 2-P2-1, lot 2-2-2, réserve, Canton Saint-Jean.

245-2019

MONSIEUR FRÉDÉRIK MONTAGNIER, LOT 82, CANTON ST-JEAN -
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE la construction est conforme au PIIA du secteur patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE la construction sera faite avec les mêmes matériaux que les bâtiments existants;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de construction d'une remise de monsieur Frédérick Montagnier sur le lot 82, Canton Saint-Jean, à la condition qu'il détienne un certificat de localisation.

246-2019

DÉROGATION MINEURE DM2019-08 - MESSIEURS CLAUDE ET STÉPHANE
BOUDREULT -

CONSIDÉRANT QUE messieurs Claude et Stéphane Boudreault ont fait une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme est en faveur de cette demande;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure DM2019-08 de messieurs Claude et Stéphane Boudreault afin de régulariser la marge latérale de la maison, la distance entre les deux bâtiments et la superficie du bâtiment accessoire.

247-2019

DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ - MESSIEURS CLAUDE ET STÉPHANE
BOUDREULT

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande faite à la CPTAQ concernant une demande d'aliénation de lotissement et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une superficie de 0.4000 hectare sur une partie du lot 12A, Rang1, Canton Saint-Jean.

248-2019

AFFICHE ORGANISATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède une réglementation sur l'affichage;

CONSIDÉRANT QUE OrganisAction est une nouvelle entreprise qui s'installe dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE OrganisAction a fait une demande de modification

concernant leur affiche;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de modification d'affiche aux conditions suivantes :

Que les plaques solaires soient aux installées dans les bouts vers l'arrière de l'affiche;

Que l'affiche soit installée au centre du terrain;

Que l'affiche soit faite en alupanel (imitation de bois.);

Qu'une autorisation du Ministère des Transports du Québec soit accordée;

Que cette résolution abroge ainsi la résolution 202-2019.

249-2019

CAMPING DE L'ANSE - DEMANDE DE GARDER LE SURPLUS DE L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QU'UNE convention de gestion a été signée entre le Camping de L'Anse et la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE tout excédent des revenus cumulés sur les dépenses de plus de 100 000\$ doit être remis à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Camping de L'Anse doit retourner un montant de 3 092 \$ à la municipalité concernant le surplus de l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus à l'automne 2018 n'ont pas été réalisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux se feront au printemps 2019;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Camping de L'Anse à garder le surplus cumulé au montant de 3 092.00 \$ pour entreprendre les travaux qui n'ont pas été réalisés à l'automne 2018.

250-2019

CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE PILOTAGE POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE MADA

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C du Fjord-du-Saguenay est responsable de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour les municipalités de son territoire auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT QU'UNE nouvelle ressource vient d'être embauchée à la MRC afin d'accompagner les municipalités dans le cheminement de la démarche MADA;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean doit mettre à jour le plan d'action de sa politique MADA;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un comité de pilotage pour planifier la démarche de consultation auprès des aînés et de leurs proches est nécessaire au cheminement de la démarche MADA;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la création d'un comité de pilotage pour la mise à jour du plan d'action de la politique municipale MADA sous la responsabilité de madame Chloé Bonnette, élue municipale, responsable des questions relatives aux aînés (RQA).

ET QUE l'on accepte les personnes pressenties suivantes :

Monsieur Daniel Boudreault, président, Les Aînés de l'Anse

Monsieur Pierre-Luc Gobeil, Organisateur communautaire du CIUSS

Monsieur Bernard Larouche, Directeur développement municipalité de L'Anse-

Saint-Jean

Madame Lucine Tremblay-Bouchard, vice-présidente, Habitat de L'Anse

Madame Nicole Harvey, présidente, Groupe Action communautaire de l'APRS

Madame Anny-Pier Perron, développement au bien-être des collectivités MRC du Fjord

Madame Chloé Bonnette, conseillère municipale responsable des questions relatives aux aînés (RQA)

Le comité de pilotage MADA aura pour mandat :

- D'assurer l'élaboration de la démarche MADA :
En étant à l'écoute des besoins et des attentes des aînés;
En recommandant des projets porteurs de la préoccupation «aînée»
- De proposer un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal;
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
En exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
En priorisant les éléments du plan d'action;
En favorisant l'implantation des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre du plan d'action MADA;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la démarche MADA;
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les aînés;
- Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « pense et agir aîné »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des aînés dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel)

251-2019

CONVENTION DE PARTENARIAT - INFORMATION ET DIFFUSION
TOURISTIQUES AU BUREAU D'INFORMATION MUNICIPAL ENTRE LA
MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN ET LA CORPORATION DE GESTION
DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN-SAGUENAY

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean assume les dépenses d'opération en termes de services publics (énergie, téléphonie, Internet, pavage et entretien) au bureau d'information touristique municipal (BITM);

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de Gestion de la Rivière Saint-Jean-Saguenay (ZEC Saumon) accueille sa clientèle de pêche sportive au bureau d'information touristique municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de Gestion de la Rivière Saint-Jean-Saguenay (ZEC Saumon) en contrepartie de l'utilisation du BITM, offre le service d'information touristique aux visiteurs, aux excursionnistes et aux touristes qui se présentent au BITM de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT l'acceptabilité sociale auprès de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean et la recommandation de prendre en compte les objets d'engagement pour la ratification éventuelle d'une convention de partenariat liant la municipalité de L'Anse-Saint-Jean et la Corporation de Gestion de la Rivière Saint-Jean-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE l'avant-projet de la convention de partenariat devra être pondéré avec les éléments suivants sous le périmètre de la Corporation de Gestion de la Rivière Saint-Jean-Saguenay;

- Démarche de financement en lien avec les ressources humaines et conception d'une maquette horaire annuelle – 15 juin au 15 octobre (lundi au dimanche);

- Coordination des ressources humaines – dédiées à l'accueil et à l'Information touristique;
- Gestion de la vitrine des outils promotionnels – Offre touristique régionale et de L'Anse-Saint-Jean (suivi des inventaires);
- Tournées auprès des entreprises touristiques de L'Anse-Saint-Jean (X 2) – profil d'ambassadeurs locaux – exploration des services d'hébergement, de restauration et d'activités récréotouristiques;
- Service à la clientèle, de référencement et de contact relayeur selon les attentes des touristes;
- Offrir un support relié à la formation en ligne (décloisonnement des services d'accueil touristique avec ATR Saguenay Lac St-Jean
- Ménage, entretien et propreté des toilettes publiques dans l'enceinte du BITM;
- Prise de données statiques à des fins de codification de l'achalandage touristique;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la rédaction et à la ratification d'une convention de partenariat liant la municipalité de L'Anse-Saint-Jean et la Corporation de Gestion de la Rivière Saint-Jean-Saguenay afin de préciser la dispense de la diffusion et l'information touristique au bureau d'information touristique municipal et d'autoriser le maire à signer la convention.

252-2019

ESPACE DE RANGEMENT POUR 4 VÉLOS ÉLECTRIQUES - BOULANGERIE NUANCES DE GRAINS

CONSIDÉRANT QUE le Centre Culturel du Presbytère est sous la responsabilité du Centre Communautaire La Petite École;

CONSIDÉRANT QU'UN bail a été signé entre la Boulangerie Nuances de Grains et le Centre Communautaire La Petite École;

CONSIDÉRANT QU'UNE nouvelle activité sera offerte par la boulangerie et que le bail doit être modifié;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheminer cette demande au Centre Communautaire La Petite École afin de faire les modifications prévues au bail.

253-2019

REMPLACEMENT DE LA TOILE PISCINE AU MONT-ÉDOUARD

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le remplacement de la toile de la piscine municipale du Mont-Édouard au montant de 12 877.20 \$ taxes incluses par la compagnie Piscines Pro.

254-2019

DÉPÔT D'INTENTION DE PROJET - INSTALLATIONS TOURISTIQUES EN RÉGIONS RURALES ET ÉLOIGNÉES - AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE la réception récente des balises de financement du nouveau programme fédéral - Fonds pour les expériences canadiennes;

CONSIDÉRANT QUE l'opportunité de présenter un projet structurant favorisant la croissance et la diversification du secteur du tourisme de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les projets admissibles sont en autres la création ou l'amélioration d'installations touristiques;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptabilité municipale de déposer un projet d'intention afin de rehausser le rendement durable du secteur touristique de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean en termes d'infrastructure et d'immobilisation d'accueil;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de déposer un projet d'intention selon les balises de financement du programme fédéral - Fonds pour les expériences canadiennes auprès de l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec en termes de structures d'accueil au bénéfice des touristes à la date butoir du 7 juin 2019.

255-2019

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA VISITE DES JEUNES DE FLORAC DU 6 AU 11 JUILLET 2019

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une participation financière de 500 \$ pour la visite des jeunes de Florac du 6 au 11 juillet 2019.

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

Monsieur Anicet Gagné

Nous recevrons la visite des gens de Florac, 5 jeunes et 3 accompagnateurs, du 6 au 11 juillet 2019. Nous sommes à la recherche de familles pour les accueillir et nous cherchons également des jeunes de la municipalité pour être jumelés avec eux. Vous pouvez laisser votre nom à madame Lysanne Boily du centre communautaire.

Nous aurons également la visite de 5 personnes de la Fédération Française des Villages Étapes qui passeront dans notre municipalité le 4 juillet 2019.

Il invite la population à accueillir les mille cyclistes du Grand Défi Pierre Lavoie le 13 juin prochain.

La Fédération des Villages-Relais du Québec a lancé lors de leur congrès qui a eu lieu du 29 au 31 mai à Danville des outils promotionnels dont un napperon pourra être distribué dans les restaurants du village. Donc, les restaurants intéressés pourront venir en prendre possession à la municipalité.

Monsieur Gagné nous informe qu'il a participé lors d'une demi-journée à des ateliers pour école-communauté concernant la réussite des jeunes.

Monsieur Gagné remet à monsieur le Maire le Prix Inspiration 2019 que nous avons remporté lors du congrès des Villages-Relais pour l'aménagement d'un centre culturel et d'une boulangerie artisanale dans l'ancien Presbytère.

Madame Chloé Bonnette

Madame Bonnette félicite le comité famille, le comité de La Petite École et le comité vert qui ont participé à la fête du printemps qui a eu lieu le 26 mai dernier à la Petite École. Cet événement a été une réussite. Lors de cet événement, le comité famille a dévoilé la Politique familiale que la population pourra consulter sur le site de la municipalité. Madame Bonnette félicite également madame Eugénie Lavoie qui a conçu la page couverture.

Madame Bonnette nous informe du nombre d'inscriptions au camp de jour qui dépasse les attentes. Elle dit que la Petite École est à la recherche d'une personne à temps partiel pour les mardis et mercredi, journées où il y a plus d'inscriptions.

Madame Bonnette nous informe que l'artiste en résidence qui exposera au Presbytère sera monsieur Marcellin Tremblay.

La Fête nationale du 23 juin se déroulera au Centre Culturel du Presbytère avec

une présentation des Contes et légendes sous les étoiles à 20 h 00. La journée du 24 juin se déroulera sous le chapiteau près de l'édifice municipal. Tous les détails sont dans l'Entre-Nous du mois de juin.

Elle invite la population à participer en grand nombre aux activités qui se dérouleront dans notre village.

Il y aura également au Centre Culturel du Presbytère le 9 ou le 11 juillet le festival Regard du court métrage. Tous les détails seront dans l'Entre-Nous.

Monsieur Yvan Côté

Monsieur Côté informe la population que la piste cyclable est fermée à la hauteur du Pont couvert et qu'il y aura une voie de contournement. Des panneaux d'affichage seront installés.

L'ouverture de la pêche sur la zec truite sait fail le vendredi 17 mai. Il y a des secteurs encore de fermé.

Monsieur Richard Perron

Monsieur Perron nous parle de la formation des fours à pain qui a eu lieu les 10 et 11 mai. Il y a eu la participation de 25 personnes. Monsieur Perron remercie monsieur Yvan Côté et sa conjointe qui ont l'accueilli à leur domicile tout le monde pour la formation. Ils ont cuisiné du pain et de la pizza pendant deux jours. Suite à cette formation, le comité travaille à l'élaboration d'un festival des fours à pain qui aura lieu le 28 septembre prochain. Le comité est en train de répertorier les fours à pain de la municipalité, donc ils sont rendus à 40 fours à pain à L'Anse-Saint-Jean. Le comité touristique s'apprête à faire réimprimer du napperon de la Promenade d'Achille. Il invite les commerçants à venir s'en chercher à la municipalité.

Monsieur Perron nous mentionne qu'il y aura de l'animation au quai municipal avec des chansonniers les 21 juillet, 18 août et 15 septembre 2019. Nous aurons également une halte gourmande. Plus de détails apparaîtront dans l'Entre-Nous. Le dépliant touristique est imprimé et nous avons commencés à le distribuer.

Le lancement de la saison estivale aura lieu le 6 juin à Village Vacances Famille de Petit-Saguenay. Le comité vert a participé à la fête du printemps le 26 mai. Ils ont amassé un montant de 400.00 \$ en vendant des billets pour différents tirages. Le projet de frigo communautaire suit son cours et nous sommes toujours à travailler sur le règlement des sacs de plastique.

Monsieur Éric Thibeault

Il nous mentionne que l'ouverture de la pêche au saumon se fera le 15 juin prochain.

Il nous parle également du projet de partenariat école-communauté- réussite scolaire.

Il nous transmet les données des permis de construction accordés par notre service des travaux publics pour le mois de mai qui sont les suivants :

Permis de construction neuve : 4

Permis de rénovation majeure : 11

Monsieur Lucien Martel

Monsieur Martel nous parle de l'état de la rue Saint-Jean-Baptiste. Nous attendons la concrétisation du projet d'assainissement des eaux usées pour arrimer les travaux avec le ministère des Transports.

Monsieur Martel nous rappelle le festival de La Grande Ourse qui se tiendra les 14 et 15 juin prochain.

Monsieur Martel nous mentionne que nous sommes le deuxième village le plus visité sur le site web de la Fédération des plus beaux villages du Québec et que le Mont-Édouard est la deuxième entreprise la plus visitée sur ce site également.

PÉRIODE DE QUESTIONS

256-2019

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Victor Boudreault propose la fermeture de la séance à 20 h 06.

Madame Annick Boudreault, secrétaire trésorière adjointe

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».